



## **Budget fédéral 2019**

Incidence sur la  
compétitivité du Canada

# Table des matières

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Introduction                | 1  |
| Talents                     | 5  |
| Stabilité économique        | 6  |
| Capitaux et investissements | 9  |
| Clients                     | 10 |
| Infrastructures             | 11 |
| Innovation                  | 13 |
| Fiscalité                   | 14 |
| Réglementation              | 15 |
| Conclusion                  | 16 |
| Personnes-ressources        | 17 |

# Introduction

Le budget 2019 couvre plusieurs aspects, mais en prévision de l'élection fédérale qui aura lieu à l'automne, il s'agit principalement d'un budget conçu pour plaire à différents groupes d'électeurs ciblés. Et si le gouvernement canadien avait pour objectif d'offrir quelque chose à chacun de ces groupes, avec une capacité fiscale limitée de prendre de nouveaux engagements importants, il a dû répartir les nouveaux investissements entre un grand nombre d'initiatives. Le budget ne visait pas à régler d'importants enjeux commerciaux, mais plusieurs des mesures annoncées influenceront sur les perspectives économiques et d'affaires du Canada. Mais à quel point?

Dans le présent rapport, nous examinerons le budget 2019 du point de vue de la compétitivité. Depuis 2011, Deloitte s'intéresse aux éléments qui menacent la productivité et la compétitivité du Canada et cherche des façons de les surmonter en vue d'assurer la prospérité à long terme de notre pays. La compétitivité revêt une importance fondamentale, puisqu'une économie plus concurrentielle croît à un rythme supérieur, crée des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, génère une croissance plus solide des revenus et, en définitive, favorise une meilleure qualité de vie.



Pour comprendre comment le Canada se compare à ses homologues et comment il leur fait concurrence, Deloitte a analysé plus de 500 points de données portant sur un ensemble de 12 pays clés : États-Unis, Royaume-Uni, Suède, Italie, Mexique, Pays-Bas, Corée du Sud, Allemagne, Australie, France, Espagne, Japon.

**Figure 1**  
**Deloitte a adopté une perspective globale afin d'évaluer la compétitivité en fonction des huit dimensions suivantes :**



**Fiche de pointage de la compétitivité du Canada**



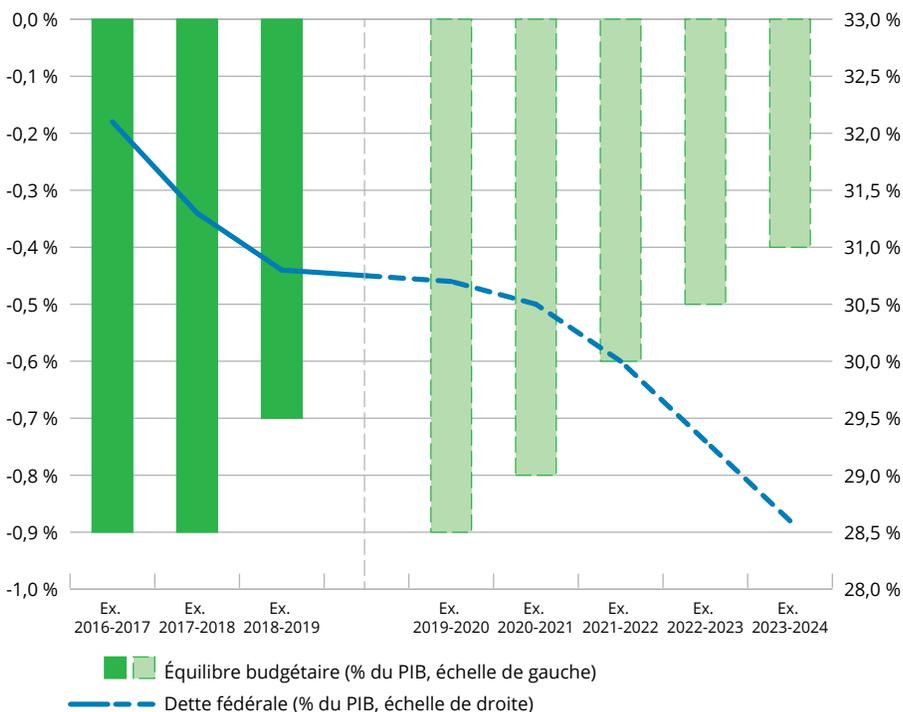
En février 2019, Deloitte s'est associé au Conseil canadien des affaires en vue de préparer une nouvelle fiche de pointage visant à évaluer la compétitivité du Canada. Cette fiche utilise 500 points de données pour comparer la performance du Canada à celle de douze pays homologues en ce qui a trait à huit dimensions générales – mais cruciales – de la compétitivité, soit les talents, la stabilité économique, les capitaux et investissements, les clients, les infrastructures, l'innovation, la fiscalité et la réglementation. Notre analyse suggère que d'importants problèmes de compétitivité entravent le succès économique du Canada. Si le pays se classe très bien pour certaines dimensions, comme les talents et la stabilité économique, il obtient de mauvais résultats à d'autres égards, notamment

pour ce qui est de l'innovation, de la fiscalité et de la réglementation (se reporter à la figure 1). En outre, on pourrait faire encore mieux dans toutes les catégories.

Ce rapport prend la mesure des nouvelles initiatives annoncées dans le budget 2019 et évalue l'incidence qu'elles auront sur la compétitivité du Canada à long terme. Bien que le budget présente effectivement des initiatives qui accroîtront la compétitivité, leur incidence sera modeste. Ce budget qui vise principalement à « investir dans la classe moyenne » se concentre toujours plus sur ce qui constitue déjà le principal avantage concurrentiel du Canada, nos talents; les nouveaux investissements visant à faire progresser d'autres dimensions clés de la compétitivité sont limités.

**Figure 2**

**Situation budgétaire du gouvernement du Canada**







# Talents

Parmi toutes les catégories de la fiche de pointage sur la compétitivité, le Canada a obtenu son meilleur résultat pour la dimension Talents. Notre main-d'œuvre est de classe mondiale et dépasse celle de nos homologues pour ce qui est des niveaux de scolarité.

Nous enregistrons aussi un taux élevé d'activité de la main-d'œuvre ainsi que de moindres obstacles à l'activité féminine et le plus haut taux d'emploi chez les nouveaux arrivants.

Le Canada a toutefois de nombreux défis à relever pour conserver son avantage en matière de talents. Les pénuries de main-d'œuvre, notamment, comptent parmi les problèmes les plus criants auxquels il devra faire face. Dans sa plus récente *Enquête sur les perspectives des entreprises*, la Banque du Canada révèle que 37 % des organisations ont rapporté une insuffisance de main-d'œuvre, et 43 % ont signalé un accroissement de son intensité. Ces pénuries pourraient infléchir la volonté des entreprises d'effectuer des investissements. Bien que le taux de chômage national se situe au niveau le plus bas des quarante dernières années, des signes de sous-emploi chez de nombreux travailleurs suggèrent un problème relatif aux compétences. Les changements technologiques bouleversent également la demande du marché pour ce qui est de certaines compétences particulières.

En raison de ces défis, le gouvernement propose dans son budget de 2019 d'importants investissements afin d'assurer l'avantage concurrentiel

du Canada en matière de talents. Il a annoncé un investissement de près de 4,6 milliards de dollars sur cinq ans dans une série de programmes pour aider les travailleurs canadiens à se perfectionner ou à acquérir de nouvelles compétences. Cela comprend des changements importants visant à améliorer l'accès à la reconversion pour les travailleurs grâce à un nouveau crédit canadien pour la formation qui aidera à payer les frais de formation, et à une prestation de soutien à la formation d'assurance emploi afin d'apporter une aide au revenu lorsqu'une personne doit s'absenter du travail pour une formation. Le budget prévoit également des investissements visant à réduire le coût des études en diminuant les taux d'intérêt sur les prêts étudiants au Canada. Il a mis en place aussi un important soutien pour les stages de travail pour les jeunes.

Ces changements représentent une amélioration opportune pour la compétitivité de la main-d'œuvre au pays. Le crédit canadien pour la formation, plus particulièrement, correspond aux recommandations qu'avait formulées Deloitte dans son rapport intitulé *Des paris audacieux pour notre pays*. Deloitte avait également recommandé d'étendre l'utilisation des modèles d'apprentissage par

l'expérience, comme des formations d'apprentis dans les métiers spécialisés, des stages en droit, des résidences en médecine ou des travaux pratiques en enseignement et en comptabilité, à un plus large éventail de professions.

Les entreprises peuvent jouer un rôle plus grand dans la formation et le perfectionnement des compétences des travailleurs. D'après une étude réalisée par Deloitte, il faudrait que les entreprises s'impliquent plus dans la conception des programmes de formation afin de s'assurer que les compétences développées sont bien celles qui sont recherchées. Les incitatifs pour soutenir ce type d'apprentissage assuré par l'employeur constitueraient un excellent moyen de contrer les pénuries de main-d'œuvre.

Dans l'ensemble, les mesures proposées par le gouvernement dans le présent budget en ce qui concerne les talents sont une bonne chose et contribueront à renforcer l'avantage du Canada en matière de talents.





# Stabilité économique

La stabilité économique est la deuxième grande force du Canada d'après notre fiche de pointage. Notre pays possède une forte stabilité macroéconomique, et les mesures de la Banque du Canada pour combattre l'inflation sont efficaces.

Fin 2018, l'économie canadienne stagnait et l'année 2019 s'annonce encore plus morose. Un ralentissement plus grave ou marqué menacerait les cibles du gouvernement en ce qui concerne le ratio de la dette au PIB.

La dette nette du gouvernement du Canada est bien inférieure à celle des pays homologues, en moyenne. La politique budgétaire prudente du Canada est l'un de ses atouts concurrentiels.

Nos perspectives économiques présentent toutefois encore des risques. L'économie est vulnérable aux fluctuations des prix des marchandises comme le démontre la récente chute des prix du pétrole. Qui plus est, le gouvernement a un déficit structurel qui devrait se maintenir jusqu'en 2040.

Dans le présent budget, le gouvernement réitère son engagement à maintenir le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante ou stable. À moins de 1 % du PIB, les déficits prévus sont relativement peu importants. La situation concurrentielle du Canada est avantageuse par le fait que l'équilibre budgétaire du gouvernement fédéral est en bien meilleure position que celui de ses homologues à l'échelle internationale, particulièrement en ce qui concerne le ratio de la dette nette au PIB.

Le budget 2019 maintient le Canada sur un parcours semblable à celui décrit dans l'Énoncé économique de l'automne 2018. De meilleures recettes et hypothèses financières depuis le début de l'exercice que ce qui était prévu ont donné au gouvernement une plus grande marge de manœuvre dans ce budget qu'il a utilisé pour financer ses nouvelles initiatives. Entre-temps, la dette fédérale devrait

continuer de diminuer graduellement au cours des prochaines années, en fonction de la taille de l'économie, pour passer de 30,7 % à 28,6 % dans cinq ans.

Soulignons néanmoins que cette supposition repose sur un environnement économique relativement favorable. Même si le gouvernement entrevoit une croissance économique faible au cours des prochaines années, les hypothèses demeurent relativement optimistes. Fin 2018, l'économie canadienne stagnait et l'année 2019 s'annonce encore plus morose. Un ralentissement plus grave ou marqué menacerait les cibles du gouvernement en ce qui concerne le ratio de la dette au PIB.

Comme le taux à un jour de la Banque du Canada demeure à un creux historique, le gouvernement devra prendre des mesures fiscales de relance économique en cas de ralentissement économique. Selon le *rapport sur les perspectives de janvier 2019* rédigé par l'économiste en chef de Deloitte, Craig Alexander, le gouvernement devrait, compte tenu des conditions actuelles, tenter de limiter les déficits afin d'augmenter la capacité fiscale pour faire face à une conjoncture économique plus difficile dans le futur.

Dans l'ensemble, ce budget continue de s'appuyer sur la force relative de la stabilité financière canadienne et la force concurrentielle historique des politiques fiscales prudentes du Canada.

**Figure 3**  
**Situation budgétaire du gouvernement du Canada**

Tous les montants sont en M\$, sauf indication contraire.

| Exercice                         | Données réelles |                |                | Plan budgétaire 2019 |                |                |                |                |
|----------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                  | 2016-2017       | 2017-2018      | 2018-2019      | 2019-2020            | 2020-2021      | 2021-2022      | 2022-2023      | 2023-2024      |
| <b>Recettes</b>                  | <b>293 495</b>  | <b>311 200</b> | <b>332 200</b> | <b>338 800</b>       | <b>351 400</b> | <b>366 700</b> | <b>380 700</b> | <b>395 500</b> |
| écart en %                       | -0,7 %          | 6,0 %          | 6,7 %          | 2,0 %                | 3,7 %          | 4,4 %          | 3,8 %          | 3,9 %          |
| % du PIB                         | 14,5 %          | 14,5 %         | 14,9 %         | 14,7 %               | 14,8 %         | 14,9 %         | 14,8 %         | 14,8 %         |
| <b>Dépenses</b>                  | <b>312 452</b>  | <b>330 200</b> | <b>347 100</b> | <b>355 600</b>       | <b>368 200</b> | <b>378 500</b> | <b>389 800</b> | <b>402 300</b> |
| écart en %                       | 4,7 %           | 5,7 %          | 5,1 %          | 2,4 %                | 3,5 %          | 2,8 %          | 3,0 %          | 3,2 %          |
| % du PIB                         | 15,4 %          | 15,4 %         | 15,6 %         | 15,4 %               | 15,5 %         | 15,3 %         | 15,2 %         | 15,1 %         |
| <b>Programmes</b>                | <b>291 220</b>  | <b>308 300</b> | <b>323 500</b> | <b>329 400</b>       | <b>339 700</b> | <b>348 300</b> | <b>358 400</b> | <b>369 100</b> |
| écart en %                       | 5,3 %           | 5,9 %          | 4,9 %          | 1,8 %                | 3,1 %          | 2,5 %          | 2,9 %          | 3,0 %          |
| % du PIB                         | 14,4 %          | 14,4 %         | 14,6 %         | 14,3 %               | 14,3 %         | 14,1 %         | 14,0 %         | 13,8 %         |
| <b>Charges liées à la dette</b>  | <b>21 232</b>   | <b>21 900</b>  | <b>23 600</b>  | <b>26 200</b>        | <b>28 500</b>  | <b>30 200</b>  | <b>31 400</b>  | <b>33 200</b>  |
| % de variation de la dette nette | -2,8 %          | 3,1 %          | 7,8 %          | 11,0 %               | 8,8 %          | 6,0 %          | 4,0 %          | 5,7 %          |
| % des recettes                   | 1,0 %           | 1,0 %          | 1,1 %          | 1,1 %                | 1,2 %          | 1,2 %          | 1,2 %          | 1,2 %          |
| <b>Solde</b>                     | <b>-18 957</b>  | <b>-18 961</b> | <b>-14 900</b> | <b>-16 800</b>       | <b>-16 700</b> | <b>-11 800</b> | <b>-9 100</b>  | <b>-6 800</b>  |
| % du PIB                         | -0,9 %          | -0,9 %         | -0,7 %         | -0,7 %               | -0,7 %         | -0,5 %         | -0,4 %         | -0,3 %         |
| <b>Réserve</b>                   | -               | -              | 0 0            | -3 000,0             | -3 000,0       | -3 000,0       | -3 000,0       | -3 000,0       |
| <b>Solde final</b>               | <b>-18 957</b>  | <b>-18 961</b> | <b>-14 900</b> | <b>-19 800</b>       | <b>-19 700</b> | <b>-14 800</b> | <b>-12 100</b> | <b>-9 800</b>  |
| % du PIB                         | -0,9 %          | -0,9 %         | -0,7 %         | -0,9 %               | -0,8 %         | -0,6 %         | -0,5 %         | -0,4 %         |
| <b>Dette fédérale*</b>           | <b>651 540</b>  | <b>671 254</b> | <b>687 700</b> | <b>707 300</b>       | <b>725 500</b> | <b>740 600</b> | <b>753 200</b> | <b>764 700</b> |
| % du PIB                         | 32,1 %          | 31,3 %         | 30,8 %         | 30,7 %               | 30,5 %         | 30,0 %         | 29,3 %         | 28,6 %         |

\* La dette fédérale est définie comme la dette brute, déduction faite des actifs financiers et autres que financiers.





# Capitaux et investissements

Afin de demeurer concurrentielles, les entreprises canadiennes doivent avoir accès à un financement afin de prendre de l'expansion et d'effectuer les investissements essentiels dans le matériel et l'outillage permettant d'accroître la productivité. Notre fiche de pointage indique qu'au Canada, l'accès au financement est bon, mais que les investissements des entreprises sont inférieurs à ceux de leurs homologues à l'échelle mondiale.

L'Énoncé économique de l'automne 2018 faisait une avancée et annonçait la déduction pour amortissement accéléré; le budget de 2019 poursuit sur cette voie grâce à plusieurs petites mesures qui ciblent les projets touchant l'énergie propre et d'autres projets sectoriels.

Afin de favoriser l'énergie verte au Canada, le gouvernement a annoncé une initiative pour appuyer les investissements des entreprises dans les véhicules zéro émission. Cette mesure offrira aux entreprises une déduction fiscale complète au titre du coût des véhicules admissibles l'année où ils sont mis en service. Cela vise à encourager l'investissement pour convertir les parcs de véhicules afin de les rendre plus écoénergétiques, ce qui permettra aux entreprises d'économiser de l'argent qu'elles pourront investir ailleurs.

Le budget présente par ailleurs plusieurs initiatives sectorielles visant à stimuler les investissements du secteur privé dans des secteurs d'activité traditionnels comme le secteur forestier et des produits du bois, le secteur pétrolier et gazier et le secteur du tourisme.

Le problème est que bien d'autres facteurs autres que l'accès au financement influent sur les investissements des entreprises. Remédier à la pénurie de main-d'œuvre, investir dans l'infrastructure et l'innovation et réformer les lois fiscales et la réglementation contribueraient certainement à accroître les investissements des entreprises. Réaliser des progrès significatifs dans les autres dimensions de la compétitivité est sans nul doute la meilleure façon d'améliorer les perspectives d'investissement.



# Clients

Comme il s'agissait du dernier budget de ce gouvernement avant les prochaines élections fédérales, nous nous attendions à ce qu'il inclue certaines mesures ciblées pour des groupes de consommateurs clés. Compte tenu de la marge de manœuvre financière limitée pour accommoder des nouvelles dépenses importantes, cela signifiait que la plupart des mesures seraient limitées et ciblées.

Permettre aux consommateurs de dépenser davantage nous fait avancer dans la bonne direction, en améliorant l'accès des entreprises aux clients et, par conséquent, la compétitivité globale du Canada.

La mise en place de l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, qui bonifie le Régime d'accession à la propriété, et la création de l'Agence canadienne des médicaments dans ce budget sont un pas dans la bonne direction. D'autres initiatives, comme l'augmentation du Supplément de revenu garanti (SRG), visent à augmenter les revenus, en particulier pour les aînés. Dans l'ensemble, ces mesures consolident des programmes déjà annoncés en matière d'hébergement et de soutien aux aînés. Ils sont également assez ciblés pour limiter leur coût tout en obtenant certains des résultats souhaités.

Tandis que la Stratégie nationale sur le logement de 2017 cherchait à offrir des options d'hébergement à ceux « qui en ont le plus besoin », le nouvel Incitatif à l'achat d'une première propriété cible les jeunes de la classe moyenne qui envisagent d'accéder à la propriété, élargissant ainsi

la portée du programme fédéral sur les habitations. L'Incitatif s'appliquera aux hypothèques assurées, mais les acheteurs d'une première habitation devront tout de même se soumettre à la simulation de crise visant les prêts hypothécaires. En rendant les hypothèques plus accessibles aux acheteurs d'une première habitation, cet incitatif est susceptible de provoquer une augmentation générale du prix des habitations. Cependant, pour les ménages qui répondent aux critères, il rendra l'accès à la propriété plus abordable. Cet incitatif est conçu de manière à privilégier les nouvelles constructions plutôt que les habitations existantes, stimulant les constructeurs à créer une nouvelle offre.

En améliorant le SRG et en commençant l'adhésion automatique à la Sécurité de la vieillesse, le gouvernement fédéral facilite la tâche aux aînés de gagner un revenu et d'accéder à leur Régime de pensions du Canada.

Ces mesures aideront les consommateurs et augmenteront la demande globale sur le marché de manière positive et favorable.



# Infrastructures

Selon la fiche de pointage de la compétitivité, le Canada est en général non compétitif au chapitre des infrastructures. Les sondages indiquent que la communauté d'affaires classe le Canada tout juste en dessous de ses homologues en moyenne et que cela empire avec le temps.

Cela reflète un manque de confiance dans le milieu des affaires canadien à l'égard de l'efficacité, de la portée ou de l'accessibilité des infrastructures canadiennes. Nos infrastructures de transport et de commerce ont été particulièrement problématiques : nous nous sommes classés au 21<sup>e</sup> rang au monde en 2018 à ce chapitre, selon la Banque mondiale, très loin derrière nos homologues comme les États-Unis (7<sup>e</sup> rang) et l'Allemagne (1<sup>er</sup> rang).

Les infrastructures sont essentielles à la compétitivité des entreprises, puisqu'elles facilitent le mouvement des marchandises et des personnes. Elles sont primordiales pour accéder aux marchés nationaux et internationaux. Dans le rapport de 2017 de Deloitte *Des paris audacieux pour notre pays*, nous avons expliqué que les investissements dans des infrastructures qui soutiennent le commerce sont nécessaires afin de créer les champions d'affaires mondiaux dont le Canada a besoin pour livrer concurrence à l'échelle internationale.

Le gouvernement actuel a fait des infrastructures une priorité nationale. Dans son premier budget déposé en 2016, le gouvernement a annoncé un engagement massif dans les infrastructures dans le cadre du plan Investir dans le Canada, qui comprenait des investissements impressionnants de 190 milliards de dollars dans les infrastructures. Le gouvernement

est maintenant rendu à l'étape de la réalisation de cette promesse ambitieuse et de la transformation des fonds en projets concrets. Les investissements du fédéral dans les infrastructures ont augmenté pour s'établir à 14,3 milliards de dollars pour 2018-2019, et le gouvernement s'attend à des dépenses annuelles moyennes de 16 milliards de dollars selon les projections budgétaires.

Le gouvernement s'engage également dans le budget de 2019 à faire de nouveaux investissements allant de 5 à 6 milliards de dollars afin d'étendre l'accès à un service internet à large bande dans les communautés rurales au cours des 10 prochaines années. Selon ce plan, l'ensemble des Canadiens auront accès à l'internet à haute vitesse d'ici 2030, ce qui sera une vitesse suffisante pour permettre aux citoyens et aux entreprises de tirer parti des applications logicielles en nuage, des services gouvernementaux multiples, des ressources d'apprentissage en ligne et de bien plus encore. Il s'agit d'une étape prometteuse en ce qui a trait aux infrastructures nationales, et elle sera appuyée par le plan Investir dans le Canada et par des investissements privés.

Le gouvernement a franchi plusieurs étapes importantes relativement aux investissements dans les infrastructures, ce qui améliorera certainement la compétitivité du Canada lorsque celles-ci seront déployées.

Nos infrastructures de transport et de commerce ont été particulièrement problématiques : nous nous sommes classés au 21<sup>e</sup> rang au monde en 2018 à ce chapitre, selon la Banque mondiale, très loin derrière des homologues comme les États-Unis (7<sup>e</sup> rang) et l'Allemagne (1<sup>er</sup> rang).





# Innovation

La fiche de pointage sur la compétitivité montre le défi que représente l'innovation pour le Canada. Le faible niveau d'investissement en recherche et développement et de création de brevets ne sont que quelques-uns des indicateurs du faible investissement dans l'innovation au pays. Il s'agit d'un enjeu crucial, puisqu'une piètre performance dans le domaine de l'innovation réduit la productivité qui stimule la croissance économique.

Les nouvelles annonces liées à l'innovation sont limitées dans le budget de 2019. Le gouvernement prévoit un montant de 1,1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années pour encourager l'innovation dans différents domaines. L'une des mesures annoncées est la création d'un volet permanent des talents mondiaux qui permettra aux entreprises canadiennes d'accéder rapidement aux meilleurs talents mondiaux lorsque des travailleurs canadiens ne sont pas disponibles.

Le gouvernement s'est engagé à réformer légèrement le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). Ce programme offre un crédit d'impôt remboursable de 35 % aux petites et moyennes entreprises qui engagent des dépenses de recherche et développement admissibles. Le crédit d'impôt descend à 15 % et devient non remboursable lorsque les entreprises atteignent certains seuils de revenu et de capital. Pour soutenir les entreprises dans leur croissance, le gouvernement éliminera le seuil de revenu pour déterminer l'admissibilité au traitement fiscal plus généreux. Toutefois, les plus grandes entreprises (selon la valeur de leur capital) ne seront pas admissibles à cette mesure.

Le budget de 2019 fournit également un financement de 459 millions de dollars aux organisations des sciences, de la recherche et de la technologie.

Davantage de changements importants aux mesures incitatives à l'innovation existantes seraient bénéfiques. Dans les commentaires préalables au budget de Deloitte, nous recommandons de rendre le crédit d'impôt à l'investissement lié à la RS&DE remboursable pour toutes les entreprises exerçant des activités au Canada, et non seulement pour certaines sociétés privées, et d'élargir les dépenses d'investissement admissibles au crédit d'impôt.





# Fiscalité

Un examen approfondi du système fiscal national, devenu extrêmement complexe au cours des dernières décennies, permettrait de trouver une manière de financer des réductions d'impôt pour les sociétés et les particuliers afin de permettre au Canada de demeurer compétitif.

Selon la fiche de pointage de la compétitivité de Deloitte, l'environnement fiscal du Canada est désavantageux par rapport à celui des États-Unis. Compte tenu des réductions d'impôt et de la réforme fiscale aux États-Unis, le taux d'imposition des sociétés est désormais plus élevé au Canada que chez notre principal concurrent.

Face à des taux d'imposition moins favorables, les entreprises sensibles à l'évolution des coûts établies au Canada pourraient revoir leurs plans d'expansion locaux. De plus, des taux d'imposition non concurrentiels peuvent décourager les nouveaux investissements directs étrangers au pays.

Malgré les répercussions constatées au niveau de la compétitivité canadienne, le budget 2019 ne contient pas de mesures visant à répondre à ces défis fiscaux. Toutefois, au chapitre des options sur actions, le gouvernement propose une mesure fiscale qu'il est important de souligner. En effet celle-ci vise à harmoniser le système canadien à celui des États-Unis. La rémunération sous forme d'options sur actions fait l'objet d'un traitement fiscal favorable en vertu des lois fiscales canadiennes. En règle générale, les avantages associés à une option sur actions sont assujettis à un taux d'imposition de 50 % du taux d'imposition marginal du bénéficiaire. Le budget propose de plafonner le traitement fiscal favorable afin que celui-ci ne s'applique qu'à la première tranche de 200 000 \$ d'options sur actions attribuées. Étant donné que les sociétés canadiennes ont besoin d'attirer

et de maintenir en poste les meilleurs talents, l'élimination du traitement favorable des avantages découlant des options sur actions au-delà du seuil de 200 000 \$ jumelée aux taux d'imposition des particuliers relativement élevés au Canada, pourrait faire en sorte qu'il soit difficile pour les grandes sociétés bien établies d'attirer et de maintenir en poste des hauts salariés.

Bien qu'il serait trop coûteux de revenir aux avantages fiscaux précédents, le gouvernement devrait envisager une réduction du taux d'imposition de concert avec les provinces afin de maintenir un certain avantage concurrentiel. Afin d'améliorer la compétitivité du Canada sur le plan du taux d'imposition des particuliers, il serait avantageux de s'entendre avec les provinces pour réduire le taux le plus élevé à 50 % ou de revoir le seuil de l'impôt auquel le taux le plus élevé commence à s'appliquer. Un examen approfondi du système fiscal national, devenu extrêmement complexe au cours des dernières décennies, permettrait de trouver une manière de financer des réductions d'impôt pour les sociétés et les particuliers afin de permettre au Canada de demeurer compétitif.



# Réglementation

La réglementation est un aspect clé de la compétitivité. Une réglementation cohérente joue un rôle de premier plan en palliant les défaillances existantes ou potentielles du marché qui pourraient entraîner des résultats économiques ou sociaux non désirés.

L'objectif est de mettre en place une réglementation qui sert l'intérêt du public tout en minimisant les perturbations économiques. Toutefois, malgré l'importance d'un contexte réglementaire robuste et efficace, selon la fiche de pointage sur la compétitivité de Deloitte, cette dimension s'avère être la plus faible pour le Canada. En effet, selon le rapport *Ease of Doing Business* de 2019 de la Banque mondiale, le Canada est passé du 4<sup>e</sup> rang en 2006 au 22<sup>e</sup> rang à l'échelle mondiale. Selon l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial (FEM) de 2018, le Canada s'est classé 12<sup>e</sup> pour la compétitivité globale, mais au 53<sup>e</sup> rang si l'on tient compte du fardeau de la réglementation gouvernementale.

Le gouvernement fédéral a mis en place diverses initiatives pour réduire le fardeau réglementaire telles que la création d'un projet de loi de modernisation annuelle des règlements, l'apport de modifications à la *Loi sur la réduction du fardeau administratif* (qui seront mises en œuvre en 2019) visant à mieux harmoniser les règlements avec ceux des principaux partenaires commerciaux du Canada, ainsi que l'établissement d'un comité consultatif externe sur la compétitivité réglementaire.

Dans son budget de 2019, le gouvernement réaffirme les engagements qu'il a pris antérieurement et ajoute la promesse de lancer au cours des semaines à venir des feuilles de route réglementaires complètes pour chacun des secteurs à forte croissance : agroalimentaire et aquaculture, santé et biosciences, transports et infrastructure. Ces feuilles de route comprendront la création d'un système de réglementation plus convivial (y compris une plus grande utilisation de services numériques), l'utilisation d'approches nouvelles ou expérimentales (p. ex., les bacs à sable), et des efforts pour une harmonisation et une coordination accrues au sein des administrations au Canada et à l'étranger.

Plusieurs des engagements du gouvernement concordent avec les rapports de recherche précédents et avec les présentations de Deloitte antérieures au budget. Deloitte a toujours souligné la nécessité pour le Canada d'améliorer sa compétitivité réglementaire, et cet aspect ressort également du budget. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement commence à prendre des mesures, mais le Canada devra obtenir des résultats rapidement s'il veut pouvoir combler cette déficience importante dans sa compétitivité.

Malgré l'importance d'un contexte réglementaire robuste et efficace, selon la fiche de pointage sur la compétitivité de Deloitte, cette dimension s'avère être la plus faible pour le Canada.

# Conclusion

**D**u point de vue de la compétitivité, le budget de 2019 mise sur la force du Canada, c'est-à-dire son capital humain. Pour ce faire, le gouvernement appliquera diverses mesures de perfectionnement des compétences. Des mesures pour améliorer la demande du marché seront mises en place, mais celles-ci mettront l'accent sur l'abordabilité des logements ainsi que sur les personnes âgées. Le gouvernement poursuit son engagement à augmenter les investissements dans l'infrastructure, mais il s'agit plutôt d'initiatives lancées lors de budgets précédents. Les thèmes de l'innovation et de l'imposition n'ont pas été abordés de manière importante, en partie parce qu'ils l'ont été lors de budgets précédents et dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2018. Il s'agit là d'aspects où le Canada est confronté à un défi important lié à la compétitivité. Le gouvernement promet de réaliser des progrès en matière de réforme réglementaire, qui est sans nul doute le plus grand défi auquel le Canada est confronté, mais la vraie question sera de voir les progrès qui seront réalisés.

En résumé, le budget 2019 devrait orienter le Canada dans la bonne direction sur le plan de la compétitivité, mais son incidence globale prévue est limitée. Le Canada a le privilège de se trouver dans une position où le gouvernement a le pouvoir de contrôler et de changer ses plus grands défis relatifs à la compétitivité, principalement la réglementation, l'imposition et l'innovation. À l'avenir, le gouvernement devra prendre des mesures audacieuses à l'égard de ces aspects où il accuse du retard. L'accroissement de notre productivité, l'innovation et notre dynamisme économique sont des conditions sine qua non au soutien d'une qualité de vie croissante pour tous les Canadiens à long terme.

# Personnes-ressources

**Craig Alexander**

Associé  
Économiste en chef  
craigalexander@deloitte.ca  
Tél. : 1-416-354-1020

**Fatima Laher**

Associée  
Leader, Clients et secteurs  
Fiscalité  
flaher@deloitte.ca  
Tél. : 1-416-601-6570

**Mike Nethercott**

Associé  
Leader du Centre pour l'avenir  
du Canada et chef du marketing  
mnethercott@deloitte.ca  
Tél. : 1-416-202-2228





[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit, de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques et de la fiscalité, et des services connexes, à de nombreuses entreprises du secteur privé et public. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500® par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences, le savoir et les services de renommée mondiale dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte, dont 9 400 au Canada, ont une influence marquante, veuillez nous suivre sur [LinkedIn](#), [Twitter](#) ou [Facebook](#).

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Conçu et produit par le Service de conception graphique de Deloitte, Canada. 19-6166T